



Patric Chapelle de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240606-2024_30-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-30

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

31/05/2024

Date d'affichage

31/05/2024

SEANCE DU 6 juin 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : RAVANEL Marie-Paule à FINELLI Alexandre.

Absent : STENUIT Bernard, SALMON Bryan

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles proposé par l'ATD (Agence Technique Départemental), et plus particulièrement les opérations liées à la sécurité routière, il est nécessaire de délibérer pour solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur le Maire présente les notes descriptives ainsi que les détails estimatifs et les plans de financement afférents à la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** les dossiers descriptifs et les détails estimatifs présentés pour le projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles,
- **adopte** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **sollicite** les subventions au titre des amendes de police,
- **autorise** le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Mairie de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20240606-2024_31-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-31

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

31/05/2024

Date d'affichage

31/05/2024

SEANCE DU 6 juin 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : RAVANEL Marie-Paule à FINELLI Alexandre.

Absent : STENUIT Bernard, SALMON Bryan

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Demande de subvention accord de principe

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de prendre une délibération de principe pour lancer les démarches des demandes de subvention correspondant aux différentes phases de travaux pour le 19 Grande rue, ainsi que pour les travaux de voirie pour toute la grande rue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** la délibération de principe pour les différentes demandes de subvention
- **Charge** le maire de toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de Séance


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 089-218901890-20240612-2024_32-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-32

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 11
Absent (s) : 3
Pouvoir (s) : 1
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
31/05/2024

Date d'affichage
31/05/2024

SEANCE DU 6 juin 2024

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : RAVANEL Marie-Paule à FINELLI Alexandre.

Absent : STENUIT Bernard, SALMON Bryan

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : SAUR - Avenant n°2

Monsieur le Maire expose que conformément à la loi NOTRe, les compétences « eau et assainissement » doivent être transférées à la communauté de communes Yonne Nord au 1^{er} janvier 2026.

La commune de Gisy les Nobles a pris la SAUR comme prestataire responsable de la gestion de la station d'épuration comme celui du sous-vide de Gisy les Nobles.

Le contrat initial avec la SAUR se termine au 31 décembre 2024 et en attendant la prise de cette compétence par la CCYN au 1^{er} janvier 2026, il paraît nécessaire d'établir à titre exceptionnel un avenant N°2 correspondant à un délai supplémentaire de 18 mois au contrat actuel. Lancer un nouveau marché n'est pas judicieux pour une période aussi courte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- **accepte** de signer l'avenant n°2 avec la société SAUR pour garantir la continuité de la gestion du service assainissement jusqu'au 30 juin 2026,
- **charge** le Maire de toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT